



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. générale
4 novembre 2010
Français
Original: anglais

Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto

Sixième session

Cancún, 29 novembre-10 décembre 2010

Point 9 a) de l'ordre du jour

Fonds pour l'adaptation

Rapport du Conseil du Fonds pour l'adaptation

Rapport du Conseil du Fonds pour l'adaptation

Note du Président du Conseil du Fonds pour l'adaptation*

Résumé

Le présent rapport a été établi comme suite à la décision 1/CMP.3, par laquelle le Conseil du Fonds pour l'adaptation a été prié de faire rapport sur ses activités à chaque session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP), et porte sur la période allant de décembre 2009 à septembre 2010. Les activités menées de septembre 2010 à décembre 2010 feront l'objet d'un rapport verbal du Président du Conseil à la sixième session de la CMP. Le présent rapport contient des informations sur les progrès accomplis par le Fonds pour l'adaptation, en particulier en ce qui concerne la réalisation des tâches dont celui-ci a été chargé par la CMP, ainsi que des recommandations pour les mesures que la CMP devrait prendre le cas échéant. Il contient, entre autres, un projet de décision soumis à la CMP pour approbation conformément à la décision 1/CMP.3, et des informations sur les décisions et les mesures prises par le Conseil du Fonds pour l'adaptation dont la CMP devrait prendre note.

* Le présent document a été soumis tardivement en raison de la date à laquelle la onzième réunion du Conseil du Fonds pour l'adaptation a eu lieu.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction.....	1–6	3
A. Mandat.....	1–2	3
B. Objet de la présente note	3	3
C. Mesures que pourrait prendre la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto	4–6	3
II. Travaux accomplis pendant la période considérée.....	7–33	4
III. Soutien au Conseil du Fonds pour l’adaptation et exécution de son mandat	34–39	9
Annexes		
I. Proposed amendments to the terms and conditions of services to be provided by the International Bank for Reconstruction and Development as trustee for the Adaptation Fund.....		11
II. Board members and alternates		12
III. Budget of the Adaptation Fund Board, secretariat and trustee.....		14
IV. Code of conduct for the Adaptation Fund Board		17

I. Introduction

A. Mandat

1. À sa septième session, la Conférence des Parties est convenue de créer le Fonds pour l'adaptation¹. À sa troisième session, la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP) a décidé que l'entité chargée d'assurer le fonctionnement du Fonds serait le Conseil du Fonds pour l'adaptation, appuyé par un secrétariat et un administrateur².

2. Dans sa décision 1/CMP.3, la CMP a prié le Conseil du Fonds pour l'adaptation de lui faire rapport sur ses activités à chacune de ses sessions. Elle a en outre invité le Fonds pour l'environnement mondial à fournir des services de secrétariat au Conseil du Fonds pour l'adaptation, et la Banque mondiale à remplir les fonctions d'administrateur, dans les deux cas à titre provisoire.

B. Objet de la présente note

3. Le présent document contient des informations sur les progrès accomplis par le Fonds pour l'adaptation, en particulier en ce qui concerne la réalisation des tâches dont celui-ci a été chargé par la CMP, ainsi que des recommandations pour les mesures que la CMP devrait prendre le cas échéant. Il porte sur la période allant de décembre 2009 à septembre 2010.

C. Mesures que pourrait prendre la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto

4. La CMP pourrait prendre note des informations contenues dans le présent rapport et envisager d'adopter le projet de décision concernant la modification à apporter aux règles régissant les services à fournir par la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (Banque mondiale) en sa qualité d'administrateur du Fonds pour l'adaptation.

5. Le Conseil du Fonds pour l'adaptation invite la CMP à prendre note des principales mesures et décisions ci-après, qu'il a prises pendant la période considérée, conformément au paragraphe 10 de la décision 1/CMP.4 et au paragraphe 3 de la décision 4/CMP.5:

a) Démarrage du processus d'accréditation des entités chargées de la mise en œuvre, notamment de trois entités nationales qui ont accès directement aux ressources du Fonds pour l'adaptation;

b) Appel à propositions et approbation des deux premières décisions de financement, notamment d'un programme d'accès direct pour le Sénégal;

c) Soumission au Parlement allemand, pour adoption, du projet de loi conférant la capacité juridique au Conseil du Fonds pour l'adaptation;

d) Comptabilisation du produit de la monétisation des unités de réduction certifiée des émissions (URCE), dépassant 120 millions de dollars É.-U.

¹ Décision 10/CP.7.

² Décision 1/CMP.3, par. 3.

6. Le Conseil du Fonds pour l'adaptation invite la CMP à adopter une décision sur la modification des règles régissant les services à fournir par la Banque mondiale en sa qualité d'administrateur du Fonds pour l'adaptation³ pendant la neuvième session de la CMP. À moins que la CMP ne décide de modifier ces règles et de prolonger les services fournis par la Banque mondiale, avec le consentement de cette dernière, le mandat de l'administrateur expirera automatiquement trois mois après la sixième session de la CMP, en mars 2011. Par conséquent, à sa onzième réunion, le Conseil du Fonds pour l'adaptation a décidé de recommander la prolongation, à titre provisoire, des services d'administrateur du Fonds pour l'adaptation fournis par la Banque pendant trois ans supplémentaires, et soumet à la CMP, pour approbation, une proposition visant à modifier les règles régissant ces services qui est reproduite à l'annexe I.

II. Travaux accomplis pendant la période considérée

7. Le Conseil du Fonds pour l'adaptation a tenu trois réunions pendant la période considérée, à chaque fois au siège de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification à Bonn (Allemagne). L'ordre du jour annoté (y compris la documentation de base sur les points de l'ordre du jour) et les rapports détaillés des réunions sont disponibles sur le site Web du Fonds pour l'adaptation⁴.

8. Les principaux travaux menés par le Conseil pendant la période considérée sont décrits dans les sections suivantes.

Élection du Président et du Vice-Président du Conseil du Fonds pour l'adaptation

9. En application du paragraphe 13 de la décision 1/CMP.3, le Conseil du Fonds pour l'adaptation, à sa neuvième réunion, a élu par consensus M. Farrukh Iqbal Khan (Pakistan) Président et M. Hiroshi Ono (Japon) Vice-Président.

Changements dans la composition du Conseil du Fonds pour l'adaptation

10. Pendant la période considérée, plusieurs membres et membres suppléants du Conseil du Fonds pour l'adaptation ont été remplacés. Les changements qui concernent les membres du Conseil sont les suivants: M. Selwin Hart (Barbade, petits États insulaires en développement) a été remplacé par M. Peceli Vocea (Fidji, petits États insulaires en développement), M^{me} Merlyn Van Voore (Afrique du Sud, Groupe des États d'Afrique) par M. Zaheer Fakir (Afrique du Sud, Groupe des États d'Afrique), M. Mohammed Al-Maslamani (Qatar, Groupe des États d'Asie) par M. Abdulhadi Al-Marri (Qatar, Groupe des États d'Asie), M. Mahendra Siregar (Indonésie, Groupe des États d'Asie) par M. Liucui Zhu (Chine, Groupe des États d'Asie), qui a ensuite été remplacé par M. Wang Zhongjing (Chine, Groupe des États d'Asie).

11. Les membres suppléants ci-après ont été remplacés: M^{me} Dinara Gershinkova (Fédération de Russie, Groupe des États d'Europe orientale) par M. Valeriu Cazac (République de Moldova, Groupe des États d'Europe orientale), M. Octavio Perez Pardo (Argentine, Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes) par M. Santiago Reyna (Argentine, Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes), M^{me} Vanesa Alvarez

³ Décision 1/CMP.4, annexe III.

⁴ <http://www.adaptation-fund.org>.

Franco (Espagne, Parties visées à l'annexe I de la Convention (Parties visées à l'annexe I)) par M^{me} Ana Fornells de Frutos (Espagne, Parties visées à l'annexe I), M. Yvan Biot (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Parties visées à l'annexe I) par M^{me} Kate Binns (Royaume-Uni, Parties visées à l'annexe I), M. William Kojo Agyemang-Bonsu (Ghana, Parties non visées à l'annexe I de la Convention (Parties non visées à l'annexe I)) par M^{me} Sally Biney (Ghana, Parties non visées à l'annexe I), M. Elsayed Sabry Mansour (Égypte, Groupe des États d'Afrique) par M. Ezzat Lewis Hannalla Agaiby (Égypte, Groupe des États d'Afrique).

12. La liste complète des membres et membres suppléants du Conseil est donnée à l'annexe II.

Calendrier des réunions du Fonds mondial pour l'adaptation en 2010

13. À sa neuvième réunion, tenue à Bonn du 23 au 25 mars 2010, le Conseil du Fonds pour l'adaptation a adopté un calendrier de réunions pour 2010 (voir le tableau 1).

Tableau 1

Calendrier des réunions du Fonds mondial pour l'adaptation en 2010

<i>Dates</i>	<i>Lieu</i>
23-25 mars	Bonn (Allemagne)
14-16 juin	Bonn (Allemagne)
15-17 septembre	Bonn (Allemagne)
13-15 décembre	Cancún (Mexique)

Plan de travail du Conseil du Fonds pour l'adaptation

14. À sa dixième réunion, le Conseil a adopté le plan de travail du Conseil du Fonds pour l'adaptation correspondant à l'exercice financier allant du 30 juin 2010 au 1^{er} juillet 2011.

Budget du Conseil du Fonds pour l'adaptation, secrétariat et administrateur

15. À sa dixième réunion, le Conseil du Fonds pour l'adaptation a examiné et approuvé l'allocation de ressources à l'appui des travaux du Conseil et de son secrétariat jusqu'au 30 juin 2011 et de l'administrateur jusqu'au 31 mars 2011 (annexe III). Les prévisions de dépenses pour l'exercice financier 2011 s'établissaient à 3 632 347 dollars É.-U. au 31 juillet 2010.

Démarrage du processus d'accréditation des entités chargées de la mise en œuvre

16. Le paragraphe 30 de la décision 1/CMP.3 dispose que «pour soumettre une proposition de projet, les Parties et les entités chargées de la mise en œuvre ... doivent remplir les critères adoptés par le Conseil du Fonds pour l'adaptation ..., afin de pouvoir accéder à un financement par le Fonds pour l'adaptation».

17. Le Comité d'accréditation s'est réuni pour la première fois à Washington, les 17 et 18 février 2010. À la date de publication du présent rapport, il s'était réuni trois fois. Il a élu M. Agyemang-Bonsu Président et M. Jerzy Janota Bzowski (Pologne, Groupe des États d'Europe orientale) Vice-Président. Suite à sa démission, M. Agyemang-Bonsu a été remplacé par M. Jerzy Janota Bzowski à la présidence et M. Reyna a été nommé Vice-Président. Le Comité est constitué de trois autres experts. Il a examiné les candidatures reçues selon différentes modalités: communication par courrier électronique, vidéoconférence et rencontres directes. À la date de publication du présent rapport, le Comité avait examiné quatre candidatures d'entités nationales et sept candidatures d'entités multilatérales chargées de la mise en œuvre.

18. Conformément à ce qui est indiqué au paragraphe 16 ci-dessus, le Conseil, à sa neuvième réunion, a examiné les recommandations du Comité d'accréditation et a approuvé l'accréditation d'une entité nationale, le Centre de suivi écologique (Sénégal), et de deux entités multilatérales chargées de la mise en œuvre, à savoir le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la Banque mondiale. Au cours des réunions suivantes, deux autres entités nationales ont été accréditées: le Planning Institute (Jamaïque) et l'Organisme national de recherche et d'innovation (Uruguay), ainsi que quatre autres entités multilatérales, à savoir la Banque asiatique de développement, le Fonds international de développement agricole, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et le Programme alimentaire mondial. À la date de publication du présent rapport, le Comité examinait d'autres candidatures d'entités nationales et d'entités multilatérales chargées de la mise en œuvre.

Premières sessions des comités du Conseil du Fonds pour l'adaptation

19. Le Comité de l'éthique et des finances et le Comité d'examen des programmes et projets, créés par le Conseil en 2009, ont tenu leur première réunion immédiatement avant la dixième réunion du Conseil. Depuis lors, les comités se sont réunis la veille des réunions du Conseil. M^{me} Ana Fornells de Frutos (Espagne, Parties visées à l'annexe I), a été élue Présidente du Comité de l'éthique et des finances et M. Reyna Vice-Président. M. Reyna a démissionné et a été remplacé par M. Mirza Shawkat Ali (Bangladesh, Groupe des pays les moins avancés). M. Amjad Abdulla (Maldives, petits États insulaires en développement) a été élu Président du Comité d'examen des programmes et projets et M. Hans Olav Ibrekk (Norvège, Groupe des États d'Europe occidentale et autres États) Vice-Président.

20. Le Comité de l'éthique et des finances a examiné les points suivants et a formulé des recommandations à leur sujet: projet de code de conduite pour le Conseil du Fonds pour l'adaptation; questions relatives à une gestion fondée sur les résultats; financement des dépenses liées à l'élaboration des projets; mémorandum d'accord conclu entre le Conseil et les entités chargées de la mise en œuvre; commissions prélevées par les entités chargées de la mise en œuvre; budget du Conseil du Fonds pour l'adaptation, secrétariat et administrateur; état des ressources du Fonds pour l'adaptation.

21. Le Comité d'examen des programmes et projets a examiné 13 idées de projet et de programme (émanant du Sénégal, de l'Égypte, du Guatemala, de Madagascar, de Mauritanie, de Maurice, de Mongolie, du Nicaragua, de Nioué, du Pakistan, des Îles Salomon, du Turkménistan et de l'Ouganda) et trois descriptifs complets de projet et de programme (émanant du Sénégal, de l'Égypte et du Honduras). Il a aussi examiné, et adressé au Conseil, les résultats de ses délibérations sur les questions cernées pendant le processus d'examen des projets ou des programmes, notamment: la définition de projets et de programmes d'adaptation concrets; les commissions prélevées par les entités chargées de la mise en œuvre; le financement des dépenses liées à l'élaboration des projets; les critères

d'examen des projets ou programmes; le calendrier d'examen des projets; la logique d'adaptation suivie dans les projets et programmes.

Appel à propositions et approbation de décisions de financement de projets et programmes d'adaptation

22. Au paragraphe 10 de la décision 1/CMP.4, il est demandé «au Conseil du Fonds pour l'adaptation de commencer à traiter les propositions de financement de projets, activités ou programmes, selon le cas, et de rendre compte des progrès accomplis à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto».

23. Conformément à la disposition évoquée au paragraphe 22 ci-dessus, le Conseil du Fonds pour l'adaptation, à sa neuvième réunion, a décidé d'appeler les Parties qui remplissent les conditions requises à présenter des propositions de projet et de programme. À sa dixième réunion, il a examiné les premières idées de projet et, à sa onzième réunion, il a approuvé une proposition de programme et une proposition de projet dont les besoins de financement s'élèvent au total à 14 317 000 dollars É.-U.

24. Les propositions approuvées comprennent le premier programme d'accès direct qui doit être mené à bien par l'entité nationale chargée de la mise en œuvre au Sénégal, le Centre de suivi écologique. Le projet vise à combattre l'érosion côtière, qui est aggravée par les changements climatiques et l'élévation du niveau de la mer. L'autre projet approuvé, qui réduirait la vulnérabilité de quelque 13 000 foyers pauvres dans la région de Tegucigalpa en améliorant la gestion de l'eau, a été soumis par le Honduras par le biais du PNUD.

25. À la date de publication du présent rapport, outre les décisions de financement mentionnées plus haut, le Conseil a approuvé six idées de projet émanant des six régions et groupes suivants: Afrique (une), Asie (trois), et Amérique latine et Caraïbes (deux). Les secteurs représentés dans les propositions complètes et les idées approuvées sont les suivants: développement rural, agriculture, gestion des ressources en eau, sécurité alimentaire, gestion côtière et réduction des risques de catastrophe.

26. Comme l'ont demandé les organisations non gouvernementales dotées du statut d'observateur, toutes les propositions de projet sont affichées sur le site Web du Fonds pour l'adaptation dès leur réception et les acteurs intéressés ont la possibilité de formuler leurs observations en ligne.

Capacité juridique du Conseil du Fonds pour l'adaptation

27. À sa cinquième session, la CMP a décidé de faire sienne «la décision du Conseil du Fonds pour l'adaptation d'accepter l'offre de l'Allemagne de lui conférer la capacité juridique»⁵. Elle a décidé également de prier «le Conseil du Fonds pour l'adaptation de poursuivre ses consultations avec le Gouvernement allemand afin de conclure les accords juridiques nécessaires pour se voir conférer la capacité juridique, et de lui rendre compte des progrès accomplis à sa sixième session»⁶.

28. En conséquence, le Président et le Vice-Président ont mené à bien les consultations menées avec le Gouvernement allemand sur le projet de loi conférant la capacité juridique au Conseil du Fonds pour l'adaptation. Le texte convenu a été approuvé par le

⁵ Décision 4/CMP.5, par. 1.

⁶ Décision 4/CMP.5, par. 3.

Gouvernement allemand le 7 juin 2010. À la date de publication du présent rapport, le projet de loi était examiné par la Chambre haute du Parlement fédéral allemand (Bundesrat), qui devrait l'adopter avant la fin novembre 2010. Une fois que le Président allemand y aura apposé sa signature, la loi devrait entrer en vigueur courant décembre 2010.

Approbation d'un code de conduite pour le Conseil du Fonds pour l'adaptation

29. À sa dixième réunion, le Conseil du Fonds pour l'adaptation a approuvé un Code de conduite (annexe IV) découlant de la section VII du Règlement intérieur, afin de protéger les membres et les membres suppléants du Conseil et le personnel du secrétariat de conflits d'intérêts liés à leur participation et de définir les cas de conflit d'intérêts et les procédures à mettre en œuvre pour les traiter. Le Code de conduite s'applique aussi aux organes consultatifs du Conseil tels que le Comité d'accréditation.

Cadre de gestion fondé sur les résultats du Fonds pour l'adaptation

30. À sa dixième réunion, le Conseil du Fonds pour l'adaptation a adopté une approche visant à mettre en place une gestion axée sur les résultats. Il a adopté un cadre stratégique et un cadre d'efficacité et d'efficience concernant les résultats du Fonds pour l'adaptation, qui sont décrits tous les deux dans le rapport de la réunion⁷. Il a demandé au secrétariat de prendre les mesures nécessaires pour veiller à ce qu'au cours de l'exercice financier 2011, un système solide de gestion axé sur les résultats soit mis en place. À cette fin, il faut notamment: établir un cadre de suivi et d'évaluation; concevoir un guide pratique sur la manière d'établir les niveaux de référence et les cadres de résultats des projets; élaborer des orientations concernant les rapports sur l'exécution des projets; et mettre au point une base de données indépendante sur les projets.

Ressources du Fonds spécial du Fonds pour l'adaptation

31. La Banque mondiale, en sa qualité d'administrateur, a vendu 7,4 millions d'URCE depuis la création du programme de monétisation des URCE en mai 2009 et les ventes d'URCE avaient rapporté 124,6 millions de dollars É.-U. au 10 septembre 2010. L'administrateur vend les URCE non seulement sur des marchés organisés et quotidiennement, mais aussi dans le cadre de transactions de gré à gré, afin d'assurer au Fonds pour l'adaptation un flux prévisible de ressources, conformément aux directives sur la monétisation des URCE adoptées par le Conseil du Fonds pour l'adaptation. L'administrateur a aussi facilité le versement de dons d'un montant total de 57,3 millions de dollars É.-U., conformément aux directives relatives aux dons adoptées par le Conseil du Fonds pour l'adaptation en novembre 2009. Le solde des fonds dont le Fonds spécial du Fonds pour l'adaptation disposait au 10 septembre 2010 s'établissait à 168,7 millions de dollars É.-U., en augmentation de 145,7 millions de dollars É.-U. depuis le dernier solde (30 novembre 2009).

⁷ Document AFB/B.10/7/Rev.1, annexe IV, du Conseil du Fonds pour l'adaptation. Disponible à l'adresse http://www.adaptation-fund.org/system/files/AFB%2010%20Rev.1%20final%20report_9_7_10.pdf.

Remboursement des contributions des Parties

32. À sa cinquième réunion, tenue en mars 2009, le Conseil du Fonds pour l'adaptation a autorisé la Banque mondiale, en sa qualité d'administrateur du Fonds spécial du Fonds pour l'adaptation, à rembourser les donateurs qui avaient choisi de se faire rembourser leurs contributions au Fonds d'affectation spéciale multidonateurs pour le secrétariat du Conseil du Fonds pour l'adaptation (Fonds d'affectation spéciale administratif), sous réserve de la disponibilité de fonds provenant de la monétisation initiale des URCE. Au 10 septembre 2010, l'administrateur avait remboursé 500 000 dollars É.-U. au PNUE et 191 340 dollars É.-U. à l'Australie au titre de leurs contributions au Fonds d'affectation spéciale administratif. Le remboursement de la contribution du Royaume-Uni, s'élevant à 990 300 dollars É.-U., sera effectué lorsque le donateur le demandera officiellement.

Clôture du Fonds d'affectation spéciale administratif du Fonds pour l'adaptation

33. Le Fonds d'affectation spéciale administratif du Fonds pour l'adaptation a cessé de fonctionner le 30 juin 2010; à cette date, il restait un solde inutilisé de contributions versées par les donateurs s'élevant à un montant équivalent à 0,70 million de dollars É.-U. Les Gouvernements finlandais, français, japonais, norvégien et suisse se sont engagés à verser la part qui leur revient sous forme de dons au Fonds spécial pour le Fonds d'adaptation. Au 10 septembre 2010, l'administrateur avait conclu des accords de don avec la Finlande, le Japon, la Norvège et la Suisse. Conformément aux accords conclus avec l'administrateur, les parts du Danemark, des Pays-Bas et de la Suède seront transférées au compte de chacun de ces donateurs, qui est géré par la Banque mondiale.

III. Soutien au Conseil du Fonds pour l'adaptation et exécution de son mandat

34. À sa quatrième session, la CMP a demandé au Conseil du Fonds pour l'adaptation de commencer à traiter les propositions de financement de projets, activités ou programmes, selon le cas, et de rendre compte des progrès accomplis⁸. Le Conseil s'est acquitté de cette tâche conformément à la demande de la CMP, et il estime que le Fonds pour l'adaptation a commencé à fonctionner et notamment que l'accès direct est opérationnel.

35. Au paragraphe 9 de sa décision 4/CMP.5, la CMP «encourage les Parties visées à l'annexe I de la Convention et les organisations internationales à alimenter le Fonds pour l'adaptation en versant des contributions qui s'ajoutent à la part des fonds provenant des activités de projet prises en compte au titre du mécanisme pour un développement propre». Le Conseil a exprimé sa reconnaissance aux Gouvernements espagnol et monégasque pour leur soutien financier et aux Gouvernements allemand et suédois pour leurs annonces de contribution.

36. Le Conseil a aussi exprimé sa reconnaissance aux Gouvernements finlandais, français, japonais, norvégien et suisse pour leur aide; ces pays se sont engagés à transférer leur part du solde du Fonds d'affectation spéciale administratif sous forme de dons au Fonds spécial du Fonds pour l'adaptation.

⁸ Décision 1/CMP.4, par. 10.

37. Le Conseil a salué en outre l'appui du secrétariat du Conseil du Fonds pour l'adaptation, de l'administrateur et du secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

38. Conformément au paragraphe 18 de la décision 1/CMP.3, deux autres fonctionnaires ont été embauchés exclusivement pour fournir des services au Fonds du Conseil pour l'adaptation – un spécialiste de l'adaptation et un assistant de programme – en février 2010. Le processus d'embauche de deux fonctionnaires supplémentaires a démarré et devrait s'achever avant la fin de 2010.

39. Des ressources considérables seront nécessaires, en sus de celles disponibles dans le Fonds d'adaptation, pour financer les propositions de projet et de programme. Le solde net des ressources disponibles au Fonds spécial du Fonds pour l'adaptation à l'appui des décisions de financement s'élevait à 168,7 millions de dollars É.-U. au 10 septembre 2010. Des estimations des fonds potentiellement disponibles fin 2012 se situent approximativement entre 270 millions de dollars É.-U. et 400 millions de dollars É.-U.⁹.

⁹ Les estimations données reposent sur les informations publiques disponibles et ne correspondent en aucune façon à des prévisions faites par l'administrateur au sujet des prix des URCE, des taux de change, des émissions d'URCE ou d'autres variables.

Annexe I

[English only]

Proposed amendments to the terms and conditions of services to be provided by the International Bank for Reconstruction and Development as trustee for the Adaptation Fund

In accordance with the terms and conditions of services to be provided by the International Bank for Reconstruction and Development as trustee for the Adaptation Fund (the terms and conditions), paragraph 34, the following text is put forward for adoption by the Conference of the Parties serving as the meeting of the Parties to the Kyoto Protocol as amendments to the terms and conditions contained in appendix to annex 3 of decision 1/CMP.4.

1. The following text should replace the text contained in paragraph 34:

“The Trustee’s role as trustee servicing the Adaptation Fund under the Terms and Conditions shall be automatically terminated three months after the ninth session of the CMP, unless the CMP and the Trustee affirmatively agree in writing to extend beyond this date the term of the Trustee’s services under the Terms and Conditions”.

2. The following text should replace the text contained in paragraph 37:

“The Terms and Conditions or any amendments to the same shall become effective and constitute an agreement between the CMP and the World Bank upon decisions by the CMP and the World Bank to adopt and accept the Terms and Conditions or any amendments to the same”.

Annexe II

[English only]

Board members and alternates

Table 2
Board members and alternates

<i>Name</i>	<i>Country</i>	<i>Constituency represented</i>
Mr. Cheikh Ndiaye Sylla ^a	Senegal	African Group
Mr. Richard Mwendandu ^b	Kenya	African Group
Mr. Zaheer Fakir ^a	South Africa	African Group
Mr. Ezzat Lewis Hannalla Agaiby ^b	Egypt	African Group
Mr. Abdulhadi Al-Marri ^a	Qatar	Asian Group
Mr. Damdin Davgadorj ^b	Mongolia	Asian Group
Mr. Wang Zhongjing ^a	China	Asian Group
Ms. Tatyana Ososkova ^b	Uzbekistan	Asian Group
Mr. Jerzy Janota Bzowski ^a	Poland	Eastern European Group
Mr. Valeriu Cazac ^b	Republic of Moldova	Eastern European Group
Ms. Medeia Inashvili ^a	Georgia	Eastern European Group
Ms. Iryna Trofimova ^b	Ukraine	Eastern European Group
Mr. Jeffery Spooner ^a	Jamaica	Latin American and Caribbean Group
Mr. Luis Paz Castro ^b	Cuba	Latin American and Caribbean Group
Mr. Luis Santos ^a	Uruguay	Latin American and Caribbean Group
Mr. Santiago Reyna ^b	Argentina	Latin American and Caribbean Group
Mr. Hans Olav Ibrekk ^a	Norway	Western European and Other Group
Mr. Anton Hilber ^b	Switzerland	Western European and Other Group
Mr. Jan Cedergren ^a	Sweden	Western European and Other Group

<i>Name</i>	<i>Country</i>	<i>Constituency represented</i>
Mr. Markku Kanninen ^b	Finland	Western European and Other Group
Mr. Peceli Vocea ^a	Fiji	Small island developing States
Mr. Amjad Abdulla ^b	Maldives	Small island developing States
Mr. Richard Muyungi ^a	United Republic of Tanzania	Least Developed Countries Group
Mr. Mirza Shawkat Ali ^b	Bangladesh	Least Developed Countries Group
Mr. Hiroshi Ono ^a	Japan	Annex I Parties
Ms. Ana Fornells de Frutos ^b	Spain	Annex I Parties
Mr. Julien Rencki ^a	France	Annex I Parties
Ms. Kate Binns ^b	United Kingdom	Annex I Parties
Mr. Ricardo Lozano Picon ^a	Colombia	Non-Annex I Parties
Ms. Sally Biney ^b	Ghana	Non-Annex I Parties
Mr. Farrukh Iqbal Khan ^a	Pakistan	Non-Annex I Parties
Mr. Bruno Sekoli ^b	Lesotho	Non-Annex I Parties

^a Board member.

^b Alternate.

Annexe III

[English only]

Budget of the Adaptation Fund Board, secretariat and trustee

Table 3

Approved fiscal year 2010 and fiscal year 2011 budgets of the Adaptation Fund Board and secretariat

(United States dollars)

	<i>Approved fiscal year 2010</i>	<i>Actual fiscal year 2010</i>	<i>Approved fiscal year 2011</i>
Personnel component			
Full-time staff:			
1 Programme Manager (Grade-G)	0	0	80 000
2 Programme Manager (Grade-F)	306 961	86 214	0
3 Programme Manager (Grade-F)	0	0	150 045
4 Programme Assistant (Grade-C)	151 348	53 844	0
5 Short-term temporary	0	0	24 807
6 Junior Professional Associate	0	0	66 795
Subtotal Adaptation Fund Board staff	458 309	140 058	321 647
Global Environment Facility (GEF) staff cross-support:			
1 Head of the Secretariat (Grade-J)			
2 Operations Adviser (Grade-H)			
3 Communications Adviser (Grade-H)			
4 Monitoring Officer (Grade-F)			
5 Information Officer (Grade-F)			
6 Finance and Administration Officer (Grade-F)			
7 Human Resources Assistant (Grade-D)			
8 Executive Assistant (Grade-D)			
Subtotal GEF staff	241 240	255 667	248 477
Consultants			
1 Adaptation Fund Board secretariat support	23 750	2 463	24 463
2 Design and operation of dedicated website	50 000	15 092	50 000
3 Adaptation Fund logo competition	600	375	0
4 Communications strategy	86 500	93 438	50 000
5 M&E guideline development	0	0	80 000
6 Fiduciary standards experts (fees and contingency)	249 600	35 699	198 175
Subtotal consultants	410 450	147 067	402 638
Subtotal personnel component	1 109 999	542 792	972 761
Travel component			
1 Adaptation Fund secretariat staff	157 500	167 477	157 500
2 Awareness-raising	0	0	43 400
3 Board – 24 eligible members ^a	720 000	260 231	576 000
4 Committee meetings	135 000	0	135 000
5 Logo competition prize winner travel	9 000	4 050	0
6 Two experts to attend three committee meetings	45 000	0	45 000

	<i>Approved fiscal year 2010</i>	<i>Actual fiscal year 2010</i>	<i>Approved fiscal year 2011</i>
7 Fiduciary standards experts/staff (travel) ^b	120 000	46 447	123 000
Subtotal travel component	1 186 500	478 205	1 079 900
General operations component			
1 Office space, equipment and supplies	69 784	84 856	93 511
2 Support to Chair (communications)	0	0	23 175
3 Publications and outreach	0	0	50 000
Subtotal general operations component	69 784	84 856	166 686
Meetings component			
1 Logistics, translation, interpretation, etc.	340 000	426 370	500 000
Audit component			
2 Trust Fund audit fees	25 000	0	0
Grand total all components	2 731 283	1 532 223	2 719 347

^a Daily Subsistence Allowance (DSA) amounts are not included. DSA is transferred from the Adaptation Fund Trust Fund and reported by the trustee in fiscal status reports.

^b One of the panel members has not billed for fiscal year 2010 work. Reimbursement for the work will be paid in fiscal year 2011 upon receipt of bills.

Table 4

Adaptation Fund – Trustee Administrative Budget: Reconciliation of actual costs incurred with approved budget (1 July 2009 to 30 June 2010)

(United States dollars)

	<i>Approved fiscal year 2010</i>	<i>Revised fiscal year 2010</i>	<i>Difference</i>
Trustee Services			
1 CER Monetization	675 000	610 000	(65 000)
2 Financial and Programme Management	330 000	253 000	(77 000)
3 Investment Management ^a	17 500	20 000	(2 500)
4 Accounting and Reporting	55 000	55 000	-
5 Legal Services	190 000	32 100	(157 900)
6 External Audit ^b	90 000	-	(90 000)
7 Travel	105 000	105 000	-
Total	1 462 500	1 075 100	(387 400)

^a Investment Management fees are calculated based on a cost of 3.5 basis points against the average annual balance of the portfolio; the original projected average portfolio size was USD 50 million and the revised fiscal year 2010 average portfolio size is USD 56 million.

^b External audit costs for the fiscal year 2010 financial statements are covered under the fiscal year 2011 budget.

Table 5
Adaptation Fund - Trustee Administrative Budget: Approved Trustee Budget (1 July 2010 to 31 March 2011)

(United States dollars)

	<i>Fiscal year 2011 (Q1-Q3)</i>	<i>Annualized^a</i>
Trustee Services		
1 CER Monetization	520 000	693 000
2 Financial and Programme Management	182 000	242 000
3 Investment Management ^b	35 000	46 000
4 Accounting and Reporting	41 000	55 000
5 Legal Services	45 000	60 000
6 External Audit	90 000	90 000
Total	913 000	1 186 000

^a Annualized figures are presented for comparison purposes only.

^b Investment Management fees are calculated based on a cost of 3.5 basis points against the average annual balance of the portfolio; the projected average portfolio size is USD 132 million for fiscal year 2011.

Annexe IV

[English only]

Code of conduct for the Adaptation Fund Board

Each member and alternate of the Adaptation Fund Board shall:

1. Discharge his/her duties with honesty, integrity and full regard for his/her responsibilities as a Board member or alternate member.
2. Observe the principles of independence, accuracy and integrity in dealing with other Board members and alternates, the secretariat, the trustee and other stakeholders.
3. With regard to the rules on conflict of interest outlined in section VII of the rules of procedure of the Adaptation Fund Board, each member or alternate shall disclose:
 - a) Activities, including business, government or financial interests which might influence his/her ability to discharge his/her duties and responsibilities objectively;
 - b) Any financial, contractual or personal relationship or link with an Implementing Entity seeking or receiving funding from the Fund, or with an Executing Entity involved in a project/programme proposal submitted to or in execution under the Adaptation Fund;
 - c) Activities or interests of his/her spouse or personal partner or dependant that would influence his/her work with respect to the subject matter being considered by the Board or its advisory bodies;
 - d) Any actual or perceived conflicts of interest of a direct or indirect nature of which s/he is aware and which s/he believes could compromise in any way the reputation or performance of the Board or its advisory bodies.
4. Disclose such activities or relationships before starting consideration of a subject matter for which s/he has an actual or perceived conflict of interest.
5. Be absent during the deliberations and adoption of the recommendations or decisions related to proposals for funding and any other matter for which s/he has an actual or perceived conflict of interest.
6. Exercise personal discretion in deciding whether s/he has an actual or perceived conflict of interest with respect to any matter under consideration by the Board or its advisory bodies. S/he may also seek the advice of the Chair. Cases of conflicts of interest or likely conflicts of interest related to the Committee's Chair may be raised with the Chair of the Board.
7. Remain committed to observing, developing and implementing the principles embodied in this Code in a conscientious, consistent and rigorous manner.